

COMMISSION RÉGIONALE FUTSAL

Séance restreinte du 15 mai 2019 Antenne de Rouen

PROCÈS-VERBAL N°6

Nombre de membres :

- En exercice : 9 - Présents : 3 - Excusés : 6

Date de convocation: 10/05/2019

Étaient présents : M. GRIEU, Président

M.CROCHEMORE, Secrétaire

M. LEROUX

Les décisions ci-après de la Commission Régionale Futsal sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

APPROBATION PROCES VERBAL 5

Procès-verbal n°5 adopté à l'unanimité des membres présents.



HOMOLOGATION DES MATCHS

Championnat R1 BN

Journée n°5

- Rencontre HEROUVILLE FUTSAL 2 / AS VILLERS HOULGATHE jouée le 29/11/2018 :
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - Match perdu aux 2 équipes de HEROUVILLE FUTSAL 2 et AS VILLERS HOULGATE sur le score de 0-3.

Journée n°7

- Rencontre HEROUVILLE FUTSAL 2 / TEAM CSP FUTSAL jouée le 07/02/2019 :
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - Match perdu aux 2 équipes de HEROUVILLE FUTSAL 2 et TEAM CSP sur le score de 0-3.
- Les 2 autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°8

- Les 3 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée nº9

- Rencontre HEROUVILLE FUTSAL 2 / TROARN jouée le 07/03/2019 :
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - Match perdu aux 2 équipes de HEROUVILLE FUTSAL 2 et TROARN FC sur le score de 0-3.

Journée n°10

- Les 3 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 2 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°11

- Rencontre CAEN FUTSAL / AS DEAUVILLE Forfait déclaré de l'AS DEAUVILLE.
 - o Match perdu 0-3 au profit de CAEN FUTSAL
 - Retrait d'1 point au club de l'AS DEAUVILLE
 - o Amende de 40.00€ au club de l'AS DEAUVILLE. Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 2 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°12

- Rencontre AST DEAUVILLE / TEAM CSP Forfait déclaré de TEAM CSP.
 - Match perdu 0-3 au profit de l'AS DEAUVILLE
 - o Retrait d'1 point au club de TEAM CSP
 - o Amende de 40.00€ au club de TEAM CSP. Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 2 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- Rencontre ASL CHEMIN VERT / AST DEAUVILLE Forfait déclaré de AST DEAUVILLE.
 - o Match perdu 0-3 au profit de ASL CHEMIN VERT
 - o Retrait d'1 point au club de AST DEAUVILLE
 - o Amende de 40.00€ au club de AST DEAUVILLE. Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 2 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°14

- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Championnat R2 BN

Journée n[∞]6

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°7

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée n[®]

- Rencontre THIBERVILLE / CHEMIN VERT Forfait non-déclaré de CHEMIN VERT.
 - Match perdu 0-3 au profit de THIBERVILLE
 - Retrait d'1 point au club de CHEMIN VERT
 - o Amende de 60.00€ au club de TEAM CSP. Annexe 5 des Règlements Généraux
- Rencontre DEMOUVILLE / VILLERS HOULGATE jouée le 07/03/2019 :
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - Match perdu aux 2 équipes de DEMOUVILLE et VILLERS HOULGATE sur le score de 0-3.

Journée nº9

Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°10

- Rencontre THIBERVILLE / AS VILLERS HOULGATE Forfait non-déclaré de l'AS VILLERS HOULGATE
 - o Match perdu 0-3 au profit de THIBERVILLE
 - o Retrait d'1 point au club de l'AS VILLERS HOULGATE
 - o Amende de 60.00€ au club de l'AS VILLERS HOULGATE. Annexe 5 des Règlements Généraux

- Rencontre ASL CHEMIN VERT / CS THIBERVILLE Forfait non-déclaré de CS THIBERVILLE
 - o Match perdu 0-3 au profit de ASL CHEMIN VERT
 - Retrait d'1 point au club de CS THIBERVILLE
 - o Amende de 60.00€ au club de CS THIBERVILLE. Annexe 5 des Règlements Généraux

Journée n°12

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Championnat R1 HN

Journée n°1

- Rencontre AS MADRILLET // CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB est homologuée sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°2

 La rencontre CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB / CAP DE CAUX est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

<u>Journée n°3</u>

 La rencontre AS MADRILLET / LE HAVRE FUTSAL AC est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°4

- Rencontre SC FRILEUSE / AS MADRILLET Forfait non-déclaré de AS MADRILLET
 - Match perdu 0-3 au profit de SC FRILEUSE
 - o Retrait d'1 point au club de AS MADRILLET
 - o Amende de 60.00€ au club de AS MADRILLET. Annexe 5 des Règlements Généraux

Journée n°5

- La rencontre RUCHE DEVILLE / FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
- La rencontre AS MADRILLET / CMS OISSEL est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée n[∞]6

 La rencontre LE HAVRE FC 2012 / RUCHE DEVILLE est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- La rencontre FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE / HAVRE CAUCRIAUVILLE FUTSAL est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
- La rencontre LE HAVRE FUTSAL AC / SC FRILEUSE est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°8

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 2 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée nº9

- Rencontre AS MADRILLET / CAP DE CAUX jouée le 02/02/2019 :
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - o Match perdu aux 2 équipes de AS MADRILLET et CAP DE CAUX sur le score de 0-3.
- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°10

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°11

Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°12

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°13

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°14

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°15

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°16

Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 5 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°17

- Rencontre CMS OISSEL / SC FRILEUSE Forfait déclaré de SC FRILEUSE
 - Match perdu 0-3 au profit de CMS OISSEL
 - o Retrait d'1 point au club de SC FRILEUSE

- o Amende de 40.00€ au club de SC FRILEUSE. Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

- La feuille de match CMS OISSEL / CAP DE CAUX est à faire parvenir à la Ligue de Normandie
- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

<u>Détermination du représentant de la lique de Normandie aux barrages d'accession en Championnat Fédéral Futsal 2.</u>

Après homologation des différentes journées, la Commission organise le match de barrage Aller-retour opposant les premiers de chaque poule.

Vendredi 10 Mai 2019 : FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE / AS VILLERS HOULGATE. Jeudi 16 Mai : AS VILLERS HOULGATE / FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE

Le Secrétaire Damien CROCHEMORE Le Président Thierry GRIEU